

**AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR**

AVIS est donné que le conseil municipal de la Ville de Prévost a adopté le règlement suivant lors de la séance ordinaire du 8 juillet 2024 :

- Règlement 852 permettant l'admissibilité des employés de la Ville aux programmes de subventions offerts aux citoyens

Les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement à l'hôtel de ville, situé au 2870, boulevard du Curé-Labelle, et ce, pendant les heures régulières d'ouverture.

Le règlement 852 entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ CE 11 JUILLET 2024.

Me Caroline Dion, notaire
Greffière